



SOMMAIRE

Point 48 de l'ordre du jour:

Examen général des programmes et activités entrepris en matière économique et sociale, en matière de coopération technique et dans des domaines connexes par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et toutes les autres institutions et agences se rattachant au système des Nations Unies: rapport du Comité élargi du programme et de la coordination 215

Président: M. Jorge Pablo FERNANDINI
(Pérou).

POINT 48 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général des programmes et activités entrepris en matière économique et sociale, en matière de coopération technique et dans des domaines connexes par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et toutes les autres institutions et agences se rattachant au système des Nations Unies: rapport du Comité élargi du programme et de la coordination (A/6703/Add.1, chap. III; E/4435)

1. Le PRÉSIDENT invite les membres de la Commission à formuler des observations concernant le rapport du Comité élargi du programme et de la coordination sur sa première session (E/4435) et sur le chapitre III de l'additif au rapport du Conseil économique et social soumis à la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale (A/6703/Add.1) relatif aux débats du Conseil sur le premier rapport cité.

2. M. BADAWI (République arabe unie) fait observer que le rapport du Comité élargi constitue avant tout une esquisse de ses travaux futurs. Par conséquent, il propose que la Deuxième Commission prenne note de ce rapport et recommande à l'Assemblée générale de faire sien le programme de travail qui y figure.

3. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que l'examen général demandé par l'Assemblée générale, dans sa résolution 2188 (XXI) en date du 13 décembre 1966, devait durer trois ans et que le rapport dont la Deuxième Commission est actuellement saisie n'est qu'un rapport préliminaire esquissant les travaux futurs du Comité élargi. Celui-ci a dressé une liste des questions qu'il pourrait examiner en détail

et il a demandé au Secrétaire général de préparer un manuel d'ensemble des procédures et critères applicables aux demandes d'assistance technique adressées aux organismes des Nations Unies (voir E/4435, par. 27 et 28). Ce manuel aura une grande valeur tant pour les pays bénéficiaires que pour les pays donateurs en tant que guide du large éventail des activités d'assistance technique et des procédures qui leur sont applicables. M. Blau propose donc que le Secrétariat publie ce manuel dès que possible. La Commission ne peut que prendre note du rapport du Comité élargi et, par conséquent, la délégation des Etats-Unis appuie la proposition du représentant de la République arabe unie.

4. M. WILMOT (Ghana) pense lui aussi qu'il suffit que la Commission prenne note du rapport. Il souligne que le rapport du Comité élargi n'est qu'un rapport intérimaire et que même la liste des questions à examiner en détail doit faire l'objet d'un examen approfondi.

5. M. BRADLEY (Argentine) marque la satisfaction de sa délégation pour le travail accompli par le Comité élargi qui a fait un premier pas important dans l'accomplissement de la tâche qui lui a été confiée. La Deuxième Commission devrait prendre note de son rapport avec satisfaction et exprimer l'espoir qu'il poursuivra ses travaux avec l'énergie et l'efficacité dont il a fait preuve jusqu'à présent.

6. M. SVENNEVIG (Norvège) dit que sa délégation fonde de grands espoirs sur l'examen général que doit effectuer le Comité élargi et qui constituera, espère-t-il, une étape importante dans l'évolution des mécanismes institutionnels des organismes des Nations Unies. Le représentant de la Norvège appuie la proposition que la Deuxième Commission prenne note du rapport du Comité élargi et l'encourage à poursuivre ses travaux de la manière indiquée dans le rapport.

7. M. PATRIOTA (Brésil) partage les vues exprimées par ceux qui l'ont précédé. Encore que le Comité élargi n'ait présenté qu'un rapport préliminaire, il recherchera auprès de la Deuxième Commission les directives et l'appui nécessaires à ses travaux futurs.

8. M. HILL (Sous-Secrétaire aux affaires inter-organisations) fait observer que le Secrétariat, en collaboration avec les institutions spécialisées et les programmes des Nations Unies intéressés, travaille déjà à bon nombre des questions que le Comité élargi a l'intention d'examiner en détail et il espère qu'à sa prochaine session ce comité disposera d'une documentation assez volumineuse.

9. En ce qui concerne la proposition du représentant des Etats-Unis, M. Hill fait observer qu'au para-

graphie 28 de son rapport le Comité élargi a seulement prié le Secrétaire général d'établir l'avant-projet d'un manuel d'ensemble des procédures et critères applicables aux demandes d'assistance. Aussi, le manuel ne peut être publié sous sa forme finale avant que cet avant-projet ait été examiné par le Comité élargi, à sa deuxième session.

10. Le PRESIDENT propose que la Deuxième Commission fasse figurer dans son rapport un paragraphe indiquant qu'elle a pris note avec satisfaction du rapport du Comité élargi du programme et de la coordination ainsi que de l'additif au rapport du Conseil économique et social relatif au point de l'ordre du jour à l'examen.

11. M. AHMED (Pakistan) dit que le Comité élargi a reçu un appui précieux des secrétariats de l'Organisation des Nations Unies et des autres organismes des Nations Unies, et il propose que, dans le paragraphe qui doit figurer dans son rapport, la Deuxième Commission prie ces organismes de continuer à coopérer avec le Comité élargi.

12. Le PRESIDENT constate que la Commission semble être d'accord pour inclure dans son rapport le paragraphe proposé dont le libellé exact peut être laissé aux soins du Secrétariat.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 5.